

# LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

## *Financement et changements importants*

**MONTRÉAL : Hôtel Reine Élisabeth**  
Le 13 septembre 2010 de 8 h 30 à 11 h 45 ou  
Le 11 novembre 2010 de 8 h 30 à 11 h 45

**QUÉBEC : Hilton Québec**  
Le 21 septembre 2010 de 8 h 30 à 11 h 45



M<sup>e</sup> Paul Martel

### La deuxième formation

La *Loi sur les sociétés par actions*, sanctionnée le 4 décembre dernier, propose un tout nouveau régime, convivial et avant-gardiste, au droit applicable aux personnes morales régies par les Parties I et IA de la *Loi sur les compagnies*.

Bien que son entrée en vigueur ne soit prévue que pour le début de l'année 2011, les juristes du Québec ont tout intérêt à commencer à se familiariser dès maintenant avec cette importante réforme du droit des compagnies, la première depuis 30 ans.

Après avoir sommairement passé en revue les principaux changements apportés par la Loi, lors de la première conférence tenue au printemps dernier, cette seconde formation propose un examen approfondi des sujets suivants :

- Capital-actions (émission, certificats, transfert d'actions, subdivision, refonte et conversion)
- Maintien du capital (acquisition d'actions, augmentation et réduction du capital, dividendes, aide financière)
- Changements importants (modification des statuts, aliénation de biens, fusion, continuation, arrangement, réorganisation, dissolution et liquidation)

De plus, les participants se verront remettre la dernière édition d'un livre hors-commerce contenant les textes bilingues de la

*Loi sur les sociétés par actions* et la *Loi sur la publicité légale des entreprises*, de même qu'un texte doctrinal de M<sup>e</sup> Martel commentant ces lois, article par article.



Cette formation de trois (3) heures est reconnue par le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec.

### Le formateur

LA référence au Québec en droit corporatif, M<sup>e</sup> Paul Martel a agi comme consultant externe du ministre des Finances pendant tout le processus de conception et de rédaction du projet de loi. Auteur prolifique (*La compagnie au Québec*, *Business Corporations in Canada*, *Les conventions entre actionnaires* et de nombreux autres ouvrages faisant autorité en la matière) et conférencier hors-pair, M<sup>e</sup> Martel est conseiller spécial au cabinet Blake, Cassels & Graydon.

*Wilson & Lafleur*  
*Martel ltée*



► **FRAIS D'INSCRIPTION (PAR CONFÉRENCE) : 225\$ + taxes**

***Inscrivez-vous ici!***